

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 30 octobre 2023

Délibération n°2023/287

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 51 Votants : 56 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 30 octobre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 24 octobre 2023

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie - Mr SOLMAZ Kénan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien – Mr DARBON Thierry
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - Mr PAVONI Jean François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT BARTHELEMY	Mr BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine – Mr MERLIN Olivier
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel

SAINT MAURICE L'EXIL

Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr
CORRADINI Louis - Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE
Claude - Mme CHOUCANE Aida

SAINT PRIM

Mr CROS Michel

SALAISE SUR SANNE

Mme BUNIAZET Françoise - Mr AZZOPARDI Xavier

SONNAY

Mr LHERMET Claude

VERNIOZ

Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice - Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr PEY René - Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine - Mr VIAL Gilles pouvoir à Mme BUNIAZET Françoise - Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann - Mme TYRODE Elisabeth - Mr GIRARD Gabriel - Mr IMBLOT Jean Paul - Mme OGIER Karelle - Mme LINOSSIER Nathalie - Mme BATARAY Zerrin - Mme MOREL Nathalie - M. MOUCHIROUD Robert - Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Transports : détermination de la grille tarifaire en fonction des utilisateurs du réseau de transport en commun « le 37 »

Monsieur le Vice-Président en charge de la mobilité et des transports indique que le nouveau réseau de transport public sera mis en service au premier trimestre 2024.

L'acronyme existant depuis 2012, le « TPR » Transport du Pays Roussillonnais, couvrant les 22 communes de l'ouest du territoire, ne pouvait être conservé pour désigner l'offre de transport en commun d'EBER.

Cette nouvelle offre en transport est dénommée « le 37 ». Ce nom reflète l'identité du territoire EBER et l'essence même du nouveau réseau : 37 communes, 37 communes desservies par le nouveau réseau. Le choix s'est dirigé sur un nom simple et facilement mémorisable pour le grand public, favorisant ainsi son appropriation.

Le réseau de transport « le 37 » sera composé des 3 lignes régulières de transport en commun :

- La ligne A existante, bénéficiant d'un nouveau tracé cœur d'agglomération et desserte alternative des centres-villages de Chanas et Sablons.
- La ligne B entre la gare de Péage de Roussillon et le centre de Beaurepaire
- La ligne C pour la desserte du cœur de l'agglomération roussillonnaise

Et du TAD (Transport A la Demande) qui sera étendu à l'ensemble du territoire.

Les Courriers Rhodaniens, déjà exploitants des TPR, ont été désignés au terme de la procédure de marché public.

Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur la grille tarifaire de ce service, en fonction des utilisateurs.

Pour le support de titre

Le lancement du nouveau réseau permettra de passer d'un support carte propre au réseau TPR à la carte OURA qui permet d'avoir un support unique valable dans les différents réseaux (train TER et bus) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les tarifs règlementaires du support dans la communauté OURA sont les suivants :

- Création de la première carte : 5 € ;

- Renouvellement après la durée de validité de 5 ans : 3 € ;
- Reconstitution après perte ou détérioration : 8 € ;

Il est proposé de suivre les tarifs réglementaires de la communauté Oura.

Pour les titres

Dans un souci de lisibilité et d'appropriation à la fois de la gamme tarifaire et du réseau par les habitants, il est proposé le maintien des tarifs TTC actuels :

- 1 € le ticket unitaire
- 7 € le rechargement de 10 trajets
- 20 € le rechargement abonnement mensuel

Les bénéficiaires du TAD Access

Les bénéficiaires actuels du service TAD ACCESS en porte à porte sont les :

- Personnes de 75 ans et plus
- Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Des ajustements sont proposés car nécessaire pour mettre à jour et clarifier la situation de certaines personnes à mobilité réduite. Il est proposé les bénéficiaires suivants :

- Possesseurs d'une Carte Mobilité Inclusion (CMI) mention Stationnement ou Invalidité, qui remplace progressivement la carte de stationnement pour personnes handicapées et la carte d'invalidité.

Les bénéficiaires du Pass Eco

Des ajustements sont proposés car nécessaires pour mettre à jour et clarifier la situation de certains publics.

Il est proposé les bénéficiaires suivants :

- Bénéficiaire du RSA (Revenu de Solidarité Active) ;
- Bénéficiaire de l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) ;
- Bénéficiaire de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) ;
- Bénéficiaire de l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) ;
- Bénéficiaire de l'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées) ;
- Demandeur d'emploi de moins de 25 ans non indemnisé ;
- Personnes accueillies dans les structures de l'Afiph et l'Apajh
- Bénéficiaires de l'AME (Aide Médicale d'Etat) de la CSS (Complémentaire Santé Solidaire) ou de l'ADA (Allocation pour Demandeur d'Asile)
- Réfugiés de toute nationalité
- Enfant de moins de 12 ans des bénéficiaires de Pass Eco

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant les faits et la proposition ci-dessus exposés,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,**

APPROUVE la grille tarifaire suivante pour l'utilisation du réseau de transport en commun « le 37 » :

Titre unitaire	1 €
Rechargement carnet de 10 trajets	7 €
Rechargement abonnement mensuel	20 €
Création 1 ^{ère} carte OURA	5 €
Renouvellement Carte OURA	3 €
Reconstitution Carte OURA	8 €

Ces tarifs sont des prix de vente TTC.

APPROUVE les ajustements proposés pour désigner les bénéficiaires des différents services,

AUTORISE Madame la Présidente ou, en son absence, Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Président et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable du Roussillonnais, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD